



Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Le module en un coup d'œil

Vue d'ensemble

Le module 1 insiste sur le rôle majeur du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies et présente les principales fonctions de ce personnel, abordées plus en détail dans les modules suivants.

Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, les apprenants seront capables :

- De décrire la valeur ajoutée apportée par le personnel chargé de la protection de l'enfance œuvrant dans les opérations de paix des Nations Unies
- D'expliquer les fonctions et attributions du personnel chargé de la protection de l'enfance œuvrant dans les opérations de paix des Nations Unies
- D'adapter ces fonctions et attributions au contexte spécifique de la mission

Vue d'ensemble du module

Durée : 90 minutes (1 heure et 30 minutes)

Le module	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Principaux avantages de la présence du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies	Diapositives 3-5
Fonctions et attributions du personnel chargé de la protection de l'enfance œuvrant dans les opérations de paix des Nations Unies	Diapositive 6-8
Adapter ces fonctions et attributions au contexte spécifique de la mission	Diapositives 9-12
Activités	
Activité 1.1 Film et discussion de groupe : Principaux avantages de la présence du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies	Page 5
Activité 1.2 Petit exercice de groupe : Résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (Optionnel)	Page 11
Informations supplémentaires	Page 20 + fichier séparé

Le Module



Ce module est consacré aux fonctions et attributions du personnel chargé de la protection de l'enfance au sein des missions des Nations Unies. Une bonne compréhension de ces fonctions et attributions permet de rester concentré sur la mission et facilite la coordination avec les autres acteurs. Voici quelques-unes des questions auxquelles nous allons essayer de répondre : pourquoi le personnel chargé de la protection de l'enfance est-il déployé dans les missions des Nations Unies ? Quelles sont les principales fonctions que vous exercez en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance ? Quelles sont les différences entre vos fonctions et attributions spécifiques et celles des spécialistes œuvrant dans d'autres missions ?

Ce module dresse un « aperçu » de vos fonctions et attributions. Nous reviendrons en détail sur chacune des fonctions principales dans les modules suivants.

Diapositive 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies



Module 1 :
RÔLE DU PERSONNEL CHARGÉ DE
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS DES OPÉRATIONS DE PAIX DES
NATIONS UNIES

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

1

Diapositive 2 : Objectifs de la formation

Objectifs

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- De décrire la valeur ajoutée apportée par le personnel chargé de la protection de l'enfance œuvrant dans les opérations de paix des Nations Unies
- D'expliquer les fonctions et attributions du personnel chargé de la protection de l'enfance œuvrant dans les opérations de paix des Nations Unies
- D'adapter ces fonctions et attributions au contexte spécifique de la mission

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 2

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- De préciser l'intérêt pour les missions des Nations Unies de disposer de personnel dédié à la protection de l'enfance ;
- D'expliquer les fonctions essentielles du personnel chargé de la protection de l'enfance et pourquoi il est essentiel de se concentrer sur ces fonctions ;
- D'adapter votre rôle au contexte spécifique de votre mission.

Acquis d'apprentissage 1.1

Principaux avantages de la présence de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Activité 1.1

Visionnage d'un film et discussion de groupe : Principaux avantages de la présence de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Diapositive 3 : Film – La protection des enfants dans les opérations de paix des Nations Unies

FILM : A Child's Fate
« Le destin d'un enfant »



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

3

Module 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies



Le film et la discussion de groupe ont pour but de rappeler aux participantes et participants pourquoi leur rôle dans la protection des enfants dans les conflits armés est primordial. Le film met l'accent sur le fait que la protection de l'enfance est une « responsabilité partagée », faisant intervenir le personnel de la mission et d'autres acteurs. Il explique aussi pourquoi il importe que les missions comptent du personnel chargé de la protection de l'enfance. Voici le lien permettant d'accéder au film : <https://www.youtube.com/watch?v=gNFnRIGPzSM>.

DURÉE : 30 minutes au total, dont 12 minutes de film

INSTRUCTIONS :

- Présentez le film :
 - Vous allez voir un film de 12 minutes conçu par le DPKO (aujourd'hui le DPO) et intitulé « A Child's Fate – Child Protection and Peacekeeping » (Le destin d'un enfant – Protection de l'enfance et maintien de la paix). Ce film décrit les violations commises contre les enfants dans les conflits armés et explique pourquoi les soldats de la paix doivent agir. Il montre comment chaque composante de la mission a un rôle à jouer dans la protection de l'enfance.
- Confiez au groupe une « mission » durant le visionnage du film :
 - Au cours de la projection, gardez à l'esprit les questions ci-dessous et prenez des notes pour la discussion qui suivra :
 - Pourquoi les opérations de paix des Nations Unies disposent-elles de personnels s'occupant exclusivement de la protection de l'enfance ?
 - Quels sont les principaux avantages de la participation de personnel chargé de la protection de l'enfance ?
 - À votre avis, que se passerait-il si les missions étaient dépourvues de personnel chargé de la protection de l'enfance ?
- Projetez le film (12 minutes).

Diapositive 4 : Discussion de groupe : principaux avantages de la présence de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Discussion de groupe

- Quels sont les principaux avantages de la présence de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les missions ?
- Que se passerait-il s'il n'y avait pas de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les missions ?

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

4

INSTRUCTIONS :

- Avant de passer à la discussion de groupe, demandez aux participantes et participants quelles ont été leurs premières réactions face au film : qu'est-ce qui vous a surpris ou intrigués dans ce film ?
- Demandez ensuite aux membres du groupe de confronter leurs réponses aux questions posées au départ. Vous pouvez noter leurs réponses au tableau. Encouragez-les à évoquer des exemples personnels où ils ont eu le sentiment que leur action avait vraiment été déterminante. La diapositive suivante énumère quelques réponses possibles à ces questions.

Diapositive 5 : Principaux avantages de la présence de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Principaux avantages de la présence du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- Production de résultats tangibles pour les enfants
- Point de départ supplémentaire pour engager le dialogue avec le gouvernement et les forces et groupes armés
- Levier politique par l'intermédiaire du Conseil de sécurité



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

5

- En tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, vous devez être en mesure de défendre et d'expliquer votre rôle au sein de la mission. Basez-vous sur les points suivants pour démontrer les avantages de la présence de personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies.
- Le fait de pouvoir compter sur une expertise interne en matière de protection de l'enfance permet aux missions de :
 - Produire des résultats tangibles pour les enfants, les familles et les communautés (par ex., libération d'enfants par les forces et groupes armés, mise en œuvre de plans d'action).
 - Disposer d'un point de départ supplémentaire pour engager le dialogue avec les gouvernements et les forces et groupes armés sur des préoccupations plus larges telles que les questions liées aux droits de l'homme et d'autres problématiques. Ces acteurs sont souvent plus disposés à s'engager sur les questions de protection de l'enfance en raison de la vulnérabilité spécifique des enfants durant les conflits armés ;

Module 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- Initier des actions politiques par l'intermédiaire du Conseil de sécurité de l'ONU et de son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, notamment l'imposition de sanctions à l'encontre des auteurs de violations persistantes.

Activité 1.2

Fonctions et attributions du personnel chargé de de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Diapositive 6 : Le mandat du Conseil de sécurité

Le mandat du
Conseil de Sécurité

Nations Unies S/RES/2225 (2015)

 **Conseil de sécurité** Distr. générale
18 juin 2015

15. *Salue* le rôle que jouent les opérations de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies dans le domaine de la protection des enfants, en particulier **le rôle crucial que jouent les conseillers à la protection de l'enfance en faisant en sorte que la protection des enfants soit systématiquement prise en compte et en conduisant l'action de surveillance, de prévention et de communication de l'information dans les missions**, et, à cet égard, réaffirme sa décision de continuer à inclure des dispositions précises concernant la protection des enfants dans les mandats de toutes les opérations de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies.....

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 6

Le Mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies – Résolution du Conseil de sécurité 2225 (2015)

- Examinons de plus près le mandat de protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, qui constitue le fondement de votre action en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance.

Module 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- Depuis plusieurs décennies, la communauté internationale reconnaît de plus en plus que les conflits ont des conséquences profondes et dévastatrices sur les enfants et que la protection des enfants dans des situations de conflit constitue à la fois un enjeu humanitaire et une préoccupation en matière de paix et de sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions sur les enfants en temps de conflit armé, à commencer par la résolution 1261 de 1999. Comme vous pouvez le voir dans l'extrait de la résolution 2225 (2015), le mandat du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies émane directement du Conseil de sécurité.

Diapositive 7 : Les fondements du mandat de protection de l'enfance

Les fondements du mandat de protection de l'enfance

- Résolutions du Conseil de sécurité sur
 - Les enfants et les conflits armés
 - Le mandat des opérations de paix des Nations Unies
- Politique sur la protection de l'enfance du DPKO, du DFS et du DPA (2017)



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

7

- Les textes fondateurs qui établissent le mandat de protection de l'enfance des missions sont les résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et le mandat de votre opération de paix des Nations Unies, ainsi que la *Politique sur la protection de l'enfance de 2017*. Tous ces documents sont des ressources clés qui peuvent vous aider à comprendre votre rôle et à le faire connaître aux autres. Il est essentiel que vous lisiez et compreniez parfaitement ces documents.

Activité 1.2

Exercice en petit groupe : résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés



Le but de cet exercice en petit groupe est de faire prendre conscience aux apprenantes et apprenants de l'importance de maîtriser pleinement les résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et d'en tirer parti dans le cadre des activités de sensibilisation et autres qu'ils mèneront en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance.

DURÉE : 10 minutes

INSTRUCTIONS :

- Répartissez les participantes et participants en petits groupes de quatre ou cinq personnes et distribuez le feuillet d'information.
 - Feuillet d'information : Présentation des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés
- Accordez 10 minutes aux groupes pour discuter d'au moins un point de chacune de ces résolutions présentant une importance pour l'évolution du mandat de protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies et le travail du personnel chargé de la protection de l'enfance (par ex., la sensibilisation, la surveillance et la communication de l'information, l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit).
- Lors du débriefing, insistez auprès des apprenantes et des apprenants sur l'importance d'utiliser ces résolutions comme outils pour les actions de sensibilisation menées auprès des gouvernements hôtes, des parties au conflit, des partenaires et autres acteurs concernés.
 - Avant de passer à la diapositive suivante, demandez à quelques personnes d'énumérer ce qu'elles pensent être les fonctions essentielles du personnel chargé de la protection de l'enfance au sein des missions : quelles sont ses principales fonctions et attributions ? Inspirez-vous de certaines des réponses données pour présenter la diapositive suivante.

Diapositive 8 : Fonctions essentielles du personnel chargé de la protection de l'enfance

Fonctions essentielles

- Prise en compte systématique
 - Conseiller les hauts responsables
 - Dispenser des formations
 - Contribuer aux réformes organisationnelles
- Surveillance et communication de l'information
- Sensibilisation
- Établissement d'un dialogue avec les parties au conflit
- Coordination

Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 8

- Le personnel chargé de la protection de l'enfance remplit cinq fonctions principales :
 - Assurer la prise en compte des questions de protection de l'enfance de manière systématique dans l'ensemble de la mission, notamment en dispensant des conseils aux hauts responsables, en formant le personnel de la mission et en portant des réformes organisationnelles (par ex., en élaborant/appliquant des politiques ou des normes pour la mission).
 - Surveiller et signaler les violations graves commises contre les enfants par les forces et groupes armés dans le contexte d'un conflit armé.
 - Mener des actions de sensibilisation en faveur des enfants auprès du gouvernement hôte, des Nations Unies et d'autres acteurs afin qu'ils tiennent compte des préoccupations des enfants tout au long du processus de paix.
 - Tenir un dialogue avec les parties au conflit pour mettre fin aux violations commises envers les enfants, y compris élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour mettre fin aux violations graves.

Module 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- Assurer la coordination, au nom de la mission, avec les acteurs extérieurs pour garantir des interventions résolues en matière de protection de l'enfance.
- En fonction de la situation, le personnel chargé de la protection de l'enfance participe également à certaines activités connexes, telles que le renforcement des capacités de leurs homologues nationaux (par ex., la police, les fonctionnaires de justice, les acteurs de la société civile), la réforme juridique et les actions de sensibilisation.

Diapositive 9 : À chaque mission son expérience

À chaque mission son expérience

« Dans une mission traditionnelle, il est parfois difficile d'introduire de nouveaux concepts de maintien de la paix tels que la protection de l'enfance. »
- Svetlana Jovic, Liban

« En raison des conditions de sécurité extrêmes, la prison est le seul endroit où je peux discuter avec des enfants. Ces interactions ... me rappellent ce que nous faisons et pourquoi. »
- Dee Brillenburg Wurth, Afghanistan

« En visitant une école j'ai rencontré un ex enfant-soldat... Il a déclaré : « Cet homme m'a aidé en me soustrayant à l'armée alors que j'étais très jeune ». »
- James Gatgong, Soudan



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

9

- Certains d'entre vous ont peut-être travaillé ou vont travailler dans d'autres missions. Vous savez qu'en fonction des circonstances, votre travail peut être très divers. Le personnel chargé de la protection de l'enfance doit être capable d'adapter le mandat de protection de l'enfance au contexte spécifique de la mission dans laquelle il travaille.



Invitez trois membres du groupe à lire à haute voix les trois citations de la diapositive avant de leur en dire plus sur le contexte dans lequel œuvrent le personnel chargé de la protection de l'enfance dont il est question.

- Les contraintes imposées à chacun sont très différentes :
 - Svjatlana Jovic (représentée sur la photo) parle de son expérience en tant que conseillère pour la protection de l'enfance au Liban. Sa mission (FINUL) n'avait pas de mandat de protection active des enfants, par exemple de surveillance des violations des droits de l'enfant. C'est pourquoi elle a axé son travail sur la compréhension du rôle des soldats de la paix dans la protection des filles et des garçons, compte tenu du contexte d'après-conflit et de ses effets sur ces enfants.
 - Dee Brillenburg Wurth était conseillère pour la protection de l'enfance en Afghanistan, l'une des missions sans conteste les plus difficiles en raison des conditions de sécurité. Elle a cependant trouvé les moyens d'établir un dialogue direct, dans des centres de détention, avec des enfants anciennement associés à des forces et groupes armés.
 - James Gatgong assurait les fonctions de personnel chargé de la protection de l'enfance dans la mission des Nations Unies au Soudan, laquelle disposait de l'une des plus importantes unités de protection de l'enfance à l'époque, composée de 25 membres. Cette unité a participé activement à la libération et à la réintégration des enfants associés à des forces ou à des groupes armés.
- Comme ces collègues, il est important que vous, personnel chargé de la protection de l'enfance, vous réfléchissiez à l'environnement opérationnel de votre mission afin de déterminer comment mettre au mieux votre expertise technique et vos ressources au service du mandat qui vous a été confié.



Avant de passer à la diapositive suivante, demandez aux participantes et participants d'énumérer quelques-unes des raisons pour lesquelles le travail du personnel chargé de la protection de l'enfance peut varier en fonction du contexte de la mission. Quels facteurs influencent la façon dont vous définissez votre rôle ? Si vous ou d'autres avez travaillé sur la protection de l'enfance (ou des domaines connexes) dans d'autres missions, ce sera l'occasion de partager vos expériences sur les types d'actions de protection de l'enfance que vous avez pu, ou pas, mener et pourquoi.

Diapositive 10 : Principaux facteurs d'influence

Principaux facteurs d'influence

- Contexte du conflit
- Cadre opérationnel
- Structure et priorités de la mission
- Mandat et capacités en matière de protection de l'enfance



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

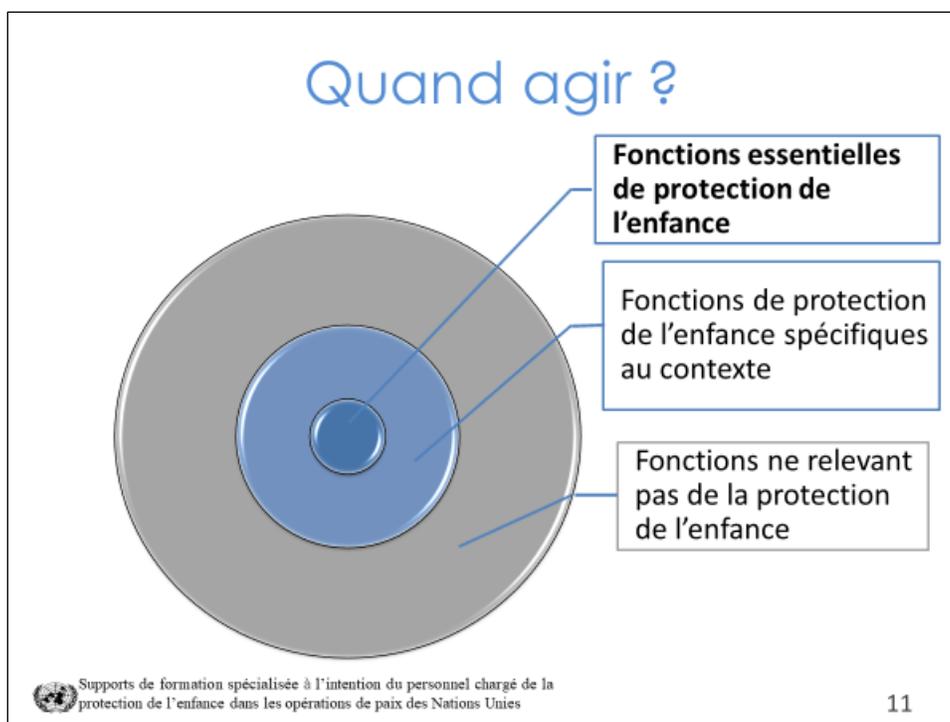
10

- Voici quelques-uns des facteurs clés qui peuvent influencer sur la définition de votre rôle en tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance :
 - Le contexte du conflit, par ex., a une incidence sur les possibilités offertes au personnel chargé de la protection de l'enfance de tirer parti des processus de cessez-le-feu ou de paix ou d'engager le dialogue avec les parties au conflit.

Module 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- Le cadre opérationnel par ex., a un impact sur l'accès du personnel chargé de la protection de l'enfance aux zones où des violations sont perpétrées à l'encontre des enfants.
- La structure et les priorités de la mission par ex., influent sur les possibilités des responsables de la mission d'exécuter le mandat.
- Le mandat et les capacités en matière de protection de l'enfance par ex., influent sur la capacité du personnel chargé de la protection de l'enfance de s'acquitter de leur mandat.

Diapositive 11 : Quand agir ?





Demandez aux apprenantes et apprenants d'évoquer une expérience personnelle au cours de laquelle un membre de leur mission, d'une autorité gouvernementale, d'une ONG ou d'une autre entité leur a demandé d'entreprendre une action qui n'était pas de leur ressort. En quoi consistait cette demande ? Comment y ont-ils répondu ? Vous pouvez également faire part de votre propre expérience.

- Même si vous avez clairement précisé votre rôle au sein de votre mission, les autorités gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les ONG et parfois même des membres du personnel de la mission peuvent ne pas savoir qui vous êtes ou ce que vous faites. C'est pourquoi vous risquez de recevoir des demandes qui ne relèvent pas de votre domaine de responsabilité ou qui sont sans rapport direct avec votre travail. Même s'il peut s'avérer délicat de « rejeter » de telles demandes, il est essentiel que vous restiez concentré(e) sur votre mandat, d'autant que les ressources dont vous disposez sont limitées.
- Le diagramme de la diapositive (ci-dessus) illustre trois types de demandes qui risquent de vous être faites en tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance :
 - Une action qui s'inscrit dans le cadre de vos fonctions essentielles de protection de l'enfance (représentée par le cercle central). Il s'agit des fonctions et attributions que nous venons d'évoquer, par exemple la surveillance et la communication des informations à propos des violations graves commises envers les enfants dans les conflits armés, la prise en compte systématique de la protection de l'enfance, le dialogue avec les parties au conflit, etc. Cela devrait constituer la majeure partie de votre travail quotidien.
 - Une action qui ne relève pas de vos fonctions et attributions (représentée par le cercle externe). Il s'agit notamment de la gestion ou du financement de programmes de protection de l'enfance ou de traitement de violations perpétrées à l'encontre des enfants sans lien direct avec le conflit armé (par exemple, des violences domestiques contre des enfants). Si des demandes de cette nature vous sont adressées, veuillez expliquer votre rôle et le cas échéant, transmettez le dossier à d'autres acteurs susceptibles de pouvoir apporter une aide.

Module 1 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- Une action susceptible de relever de votre responsabilité de protection de l'enfance dans le contexte de votre mission (représentée par le cercle médian). Il s'agira de demandes pour lesquelles votre décision sur l'opportunité et les modalités de votre engagement est plus complexe, par exemple les demandes d'organisation d'événements avec ou pour des enfants. Dans ces situations, vous aurez à vous poser trois questions clés pour prendre la décision de vous engager ou non :
 - Cette activité relève-t-elle du mandat et des priorités stratégiques de la mission en matière de protection de l'enfance ?
 - Mon équipe de la protection de l'enfance dispose-t-elle des ressources nécessaires pour mener cette activité, compte tenu de nos autres obligations ?
 - D'autres collègues au sein de la mission, des partenaires ou d'autres acteurs ont-ils un mandat spécifique pour assumer ce rôle et/ou sont-ils mieux placés pour entreprendre cette action ?
- Vous pouvez également utiliser « l'arbre décisionnel de gestion des demandes d'assistance en matière de protection de l'enfance » pour accepter ou refuser et expliquer les raisons de votre choix aux autres (voir le document ci-dessous). Enfin, faites en sorte d'être réellement en situation de vous concentrer sur les fonctions essentielles de la protection de l'enfance (le cercle central) – la prise en compte systématique, la surveillance et la communication de l'information, la sensibilisation, le dialogue avec les parties au conflit et la coordination.
- Feuillet d'information : Arbre décisionnel de gestion des demandes d'assistance en matière de protection de l'enfance



Avant de passer à la diapositive finale de ce module, demandez aux participants ce qu'ils ont retenu de cette séance.

Diapositive 12 : Points à retenir

Points à retenir

- Le fait de disposer de personnel chargé de la protection de l'enfance présente de nombreux avantages pour la mission concernée
- Le personnel chargé de la protection de l'enfance tire son mandat directement du Conseil de sécurité
- Le travail de protection de l'enfance peut prendre des formes différentes selon le contexte dans lequel évolue la mission
- Il convient de mettre essentiellement l'accent sur les cinq fonctions essentielles de la protection de l'enfance



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

12



Passez en revue ces points à retenir.

Activités

Des informations supplémentaires pour chaque activité figurent dans un fichier séparé. Il s'agit des documents suivants :

Numéro	Titre	Modalités
Activité 1.2	Les résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants dans les situations de conflit armé.	Feuillet d'information
Activité 1.2	Arbre décisionnel de gestion des demandes d'assistance en matière de protection de l'enfance.	Feuillet d'information